

	Projet régionaux	Projets locaux
Seuil de financement	30 000€	10 000€
Financement	Le soutien financier accordé ne peut dépasser 80% du budget prévisionnel et la mobilisation d'autres financeurs publics garantissant la viabilité économique du projet sera fortement appréciée.	
Calendrier	L'appel à projets est ouvert du 13/08/2020 au 15/10/2020 (23h59 heure de Paris).	
Modalités de dépôt de la demande	Via « Le compte asso » à l'aide de la fiche d'intervention N°2311	
Public	<ul style="list-style-type: none"> <li>– les habitants des quartiers de la politique de la ville (QPV),– les habitants des zones rurales fragilisées (zone de revitalisation rurale [ZRR], bassins de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR,...),</li> <li>– les personnes en situation de handicap,</li> <li>– les femmes et les jeunes filles – la pratique féminine sera encouragée dans tous les sports, en particulier au sein des zones carencées.</li> </ul>	
Porteurs	Les organisations répondent obligatoirement en consortium de 3 à 5 acteurs dont au moins un est issu du mouvement sportif. A noter également que le projet devra être expérimenté sur un territoire labellisé Terre de Jeux 2024.	Les organisations répondent seules ou en consortium. Les organisations qui répondent seules s'engagent à mutualiser les ressources obtenues avec d'autres organisations locales et notamment le mouvement sportif ou les clubs qu'elles ont identifiées au préalable.
Champs d'intervention	<p>Le sport pour bouger plusLe sport pour éduquer et s'engager</p> <p>Le sport comme outil d'inclusion, d'égalité et de solidarité</p> <p>Le sport au service du développement durable</p>	
Critères d'éligibilité	Le projet présente un caractère d'intérêt général.– Le projet est mis en œuvre sur le territoire français (métropole et outre-mer).	

- |  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>– Le projet mobilise le sport et l’activité physique sous toutes leurs formes – comme outil d’impact social.</li><li>– Le projet porte les valeurs de l’olympisme et du paralympisme, et promeut l’olympisme et le paralympique dans la société.</li><li>– Le porteur de projet devra décrire précisément son projet et à cet effet remplir le questionnaire complémentaire disponible à l’adresse suivante : <a href="https://www.agencedusport.fr/IMG/docx/impact2024_questionnaire_complimentaire.docx">https://www.agencedusport.fr/IMG/docx/impact2024_questionnaire_complimentaire.docx</a> et communiquer toute pièce complémentaire, dont le plan stratégique dans lequel s’inscrit le projet.</li><li>– Les projets devront présenter des pièces justificatives qui identifient les ressources documentaires, les modèles économiques et/ou les retours d’expériences (en France ou à l’étranger) qui auront servi à leur élaboration.</li><li>– L’ambition de cet appel à projets est d’agir au plus près des habitants, pratiquants ou non. Il appartiendra aux porteurs de projets d’identifier les publics cibles concernés par les actions mises en place.</li></ul> |
|--|--|